



- [L'OFDT](#)
- [Actualités et presse](#)
- [Produits et addictions](#)
- [Populations et contextes](#)
- [Régions et territoires](#)
- [Europe et international](#)
- [Publications de l'OFDT](#)
- [Enquêtes et dispositifs](#)
- [Statistiques et infographie](#)
- [Aide aux acteurs](#)



Grille ASPIRE, adaptation française des EDPQS pour la sélection de programmes prometteurs



Voilà plus de trente ans que la recherche appliquée dans le champ de la prévention engrange des connaissances sur les méthodes préventives déployées pour inciter les populations à se préserver des conduites addictives néfastes à leur santé, à les réduire ou à en réduire les risques et dommages. Le transfert de ces connaissances et leur appropriation par les acteurs investis dans la prévention peinent à se faire.

Depuis le milieu des années 2010, plusieurs initiatives, en France, ont eu pour vocation d'aider les acteurs de la prévention, professionnels ou institutionnels, à développer et soutenir des actions de qualité, à l'instar du projet EDPQS sur les standards de qualités européens. Par exemple les recommandations de l'expertise collective sur les conduites addictives des jeunes (2014) et la constitution de la Commission interministérielle de prévention des conduites addictives (CIPCA) vont dans ce sens. C'est pourquoi la réflexion initiée par le projet EDPQS s'est poursuivie en France avec l'élaboration d'un outil pragmatique, adapté des outils EDPQS pour s'ajuster au contexte français : la grille ASPIRE.

ASPIRE signifie : Appréciation et Sélection de Programmes de Prévention issues de la Revue des standards de qualité « EDPQS ». C'est un outil d'aide à la sélection des programmes de prévention prometteurs en considérant 12 standards à travers : 1) l'analyse des besoins, 2) l'élaboration du programme, 3) la conception de l'intervention et 4) la gestion et la mobilisation des ressources. Il comprend :

- la **grille de sélection ASPIRE** à l'usage des décideurs, commanditaires ou financeurs, pour instruire les demandes de soutien/subvention, disponible :
 - en format imprimable (pdf) ;
 - en [format Excel](#) intégrant le **calcul automatique des scores** et un **tableau récapitulatif** des évaluations pour faciliter la **comparaison** des plusieurs programmes soumis à examen ;
- un guide court d'utilisation ;
- une présentation aux porteurs de programmes expliquant les standards de la grille ASPIRE à l'aune desquels les demandes de subvention/soutien sont évaluées.

La grille ASPIRE offre une base d'appréciation étoffée et harmonisée entre les territoires sur la qualité des programmes, en complément des instruments administratifs existants (ex. : formulaire CERFA N°12156*03). Elle est adaptée des EDPQS ou « Standards de qualité européens en prévention des usages de drogues » pour une meilleure applicabilité au contexte et besoin en France. Elle revêt un caractère universel : son champ d'application peut s'étendre à bien d'autres domaines de la prévention ou de la promotion de la santé que celui des conduites addictives.